

*Initiatives ministérielles*

que j'ai des familles qui fonctionnent avec un tel revenu. Elles m'ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de la récupération des pensions de vieillesse parce qu'on leur a fait croire, à tort, qu'elles seraient touchées immédiatement. J'ai donc calculé pour elles, comment elles seraient touchées en prenant un taux d'inflation de 3 p. 100 dont semblent se préoccuper certains des députés de l'opposition.

Après 10 ans, les gens ne gagneraient que 14 790 \$. Ils seront encore bien loin du seuil de 50 000 \$. En fait, il faudrait que ma mère, qui est âgée de 71 ans, vive encore 52 ans pour souffrir de cette récupération, compte tenu d'un taux d'inflation de 3 p. 100. J'espère vraiment qu'elle vivra aussi longtemps. J'espère vraiment qu'à l'âge de 123 ans, elle pourra voir qu'elle a enfin atteint ce seuil de 50 000 \$.

Le ministre des Finances a clairement dit que nous reverrions régulièrement ces programmes et les rajustements de façon appropriée. Or, quand elle arrivera à l'âge de 123 ans et croira avoir réussi à atteindre le seuil de 50 000 \$, elle sera bien contrariée de constater que le seuil a été porté à un montant plus élevé. Il est intéressant de noter qu'aucun des députés de l'opposition ne s'est donné la peine de mentionner ce fait dans leurs interventions.

J'ai pensé que si ma mère doit vivre encore 52 ans pour arriver à l'âge de 123 ans, je devrais peut-être examiner le cas de quelqu'un qui touche une pension, quelqu'un qui reçoit davantage que la seule pension de vieillesse. Je suis donc parti du salaire moyen dans ma circonscription. J'ai la chance d'avoir une circonscription dont les habitants jouissent d'un bon revenu moyen et de conditions économiques très florissantes. Cela est en majeure partie directement attribuable à une bonne politique gouvernementale. Le revenu moyen dans ma circonscription se chiffre donc à 39 000 \$. J'ai aussi adopté l'attitude de beaucoup des députés de l'opposition de gauche, selon qui ces travailleurs devraient avoir une pension. La pension moyenne à laquelle un salarié gagnant 39 000 \$ pourrait s'attendre de la part de l'employeur moyen dans ma circonscription serait d'environ 17 000 \$ par année.

Il arrive à l'âge de 65 ans. Il prend sa retraite, après avoir gagné 39 000 \$ par année, avec une pension de 17 000 \$. Il touche bien sûr en plus 11 000 \$ en prestations du Régime de pensions du Canada et en prestations de sécurité de la vieillesse. Voilà son revenu.

Combien d'années lui faut-il pour atteindre le seuil des 50 000 \$? J'ai pensé qu'il vous intéresserait de savoir qu'il suffirait à cette personne âgée de 65 ans de vivre jusqu'à 102 ans pour atteindre ce seuil. Évidemment, à 102 ans, quand elle découvre qu'elle gagne enfin 50 000 \$, le ministre des Finances, tel qu'il l'a promis, a déjà réexaminé le programme et augmenté le seuil, ce qui évite au retraité le piège de cette affreuse disposition de récupération dont se plaignent ces gens d'en face.

Supposons que cette personne plus démunie a pris sa retraite avec une pension de 17 000 \$ indexée, car évidemment, ce n'est pas le cas de la majorité. J'ai cru que nous pourrions peut-être supposer que cette personne a réussi à obtenir une pension indexée. Il lui faudrait tout de même 19 années avant de parvenir à ce seuil de 50 000 \$. Là encore, cette personne découvrirait que le bon ministre des Finances, encore un conservateur bien entendu, aura naturellement rajusté le niveau du seuil, ce qui lui permet d'échapper à la disposition de récupération. Les craintes que les députés de l'opposition sèment chez les personnes âgées sont inadmissibles.

Supposons que cette personne démunie réussit à toucher 50 000 \$. La députée qui vient de céder la parole a parlé de cette personne âgée qui a touché des revenus de dividendes. Je présume que cette personne vit à Rockcliffe ou encore à Forest Hill à Toronto. Je parle de 40 000 \$ en revenus de dividendes. Les actions que je possède—et je ne suis pas un très bon investisseur—ne rapportent que 2 p. 100 en revenus de dividendes. Ainsi, ces revenus de 40 000 \$ dont parle la députée signifie que je possède un portefeuille de placements d'une valeur de 800 000 \$. Je suis vraiment à plaindre! J'ai assurément besoin d'aide.

Mais donnons-lui le bénéfice du doute. Supposons que je me débrouille un peu mieux. Imaginons que je sois l'un de ces pauvres investisseurs. Je sais tout ce qu'il y a savoir sur les dividendes sur actions privilégiées. Je suis donc un investisseur averti. Et la moyenne des investisseurs âgés savent à quoi s'en tenir à ce sujet. Je serai donc capable d'investir mon avoir à du 8 ou 9 p. 100. J'ai des avoirs de plus de 400 000 \$. Pauvre petit Canadien que je suis! Et c'est moi que néo-démocrates et libéraux veulent imposer.

Je suis l'un de ces pauvres Canadiens qui ne fait que 51 000 \$ par année sur les avoirs que j'ai déposés dans une banque. Quelle tragédie me fait vivre le gouvernement parce que je dépasse de 1 000 \$ le seuil établi. Savez-vous combien cette somme me coûte en impôt, madame la Présidente? Elle me coûte 150 \$ parce que je